Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 029-200026714-20261007-CA_2026_10_037-DE

Centre Intercommunal d'Action Sociale
du Haut Pays Bigouden
2A Rue de la Mer
29710 POULDREUZIC
info@cchpb.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DELIBERATION N° : CA_2026_10_037

OBJET : Avenant n° 2 à la convention d'attribution d'une subvention dans le cadre de l'Initiative de Développement des Résidences Autonomie (IDRA) pour 2023

LE MERCREDI 7 OCTOBRE DEUX MILLE VINGT SIX à dix-huit heures, le conseil d'administration du CIAS du Haut Pays Bigouden, légalement convoqué, s'est réuni en l'Espace Simone Veil de Pouldreuzic, 17 rue de la Mairie – 29710 POULDREUZIC, sous la Présidence de Philippe RONARC'H.

Présents : BERRIVIN Annie, BUREL Michèle, CHAMEKH Marie-France, GLAZ Christine, JONCOUR René, KERSAUDY Maria, LE DIZES Philippe, PERENNOU Marie-Suzanne, PETON Gaby, PORS Olivier, RONARC'H Philippe, SALIOU Corine, VEVEY-PETEUIL Corinne, ZILLER Fanny.

Absents excusés : CARIOU Jacques, LE PESQUE-LE GOFF Christine, PETILLON Loïc.

Absents : COULOMB Isabelle, DURAND Dorothée, GOLLY Gilbert, MARANDOLA Jean-François.

Membres en exercice : 21
Présents/représentés : **14**
Votants : 14
- dont « pour » : 14
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

Secrétaire de séance : PETON Gaby.

Date de convocation : 30 septembre 2026

****

Philippe RONARC'H rappelle au conseil d'administration que le CIAS du Haut Pays Bigouden a été lauréat en 2024 de l'Initiative de Développement des Résidences Autonomie (IDRA) 2023 lancée par la CARSAT et le Département du Finistère sur la base d'un projet d'extension de son offre de résidence autonomie pour 18 places. Cette extension de l'autorisation s'accompagne également d'une subvention de 180 000 € destinée à soutenir la mise en œuvre effective de ces places, dont 90 000 € de la CARSAT et 90 000 € du Département.

Dans un souci de cohérence et d'efficacité, la mise en œuvre de ces 18 nouvelles places a ensuite été intégrée à la réflexion plus globale de renouvellement des résidences gérées par le CIAS. Cette démarche a eu pour conséquence de retarder la mise en œuvre de ces places par rapport au calendrier prévu lors du dépôt initial. Un premier report a été validé en 2025, prévoyant un dépôt du permis de construire en juillet 2026 et un démarrage des travaux en mai 2027.

Ces délais ne pouvant être respectés au regard du calendrier actuel du projet, il est proposé de valider un nouveau report des échéances fixées pour la mise en œuvre de ces nouvelles places. Les nouvelles échéances proposées fixent un dépôt du permis de construire en décembre 2027 et un démarrage des travaux en décembre 2028.

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 029-200026714-20261007-CA_2026_10_037-DE

HAUT PAYS BIGOUDEN
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Vu le projet d'avenant n° 2 à la convention d'attribution d'une subvention dans le cadre de l'Initiative de Développement des Résidences Autonomie (IDRA) pour 2023 annexé à la présente délibération (cf. Annexe 1) ;

Considérant l'accord de la CARSAT quant à ce nouveau report ;

Sur proposition de Philippe RONARC'H,

Le conseil d'administration après en avoir délibéré,
A l'unanimité

- **Approuve** le report, à décembre 2027 pour le dépôt du permis de construire et à décembre 2028 pour le démarrage des travaux, des échéances fixées pour la mise en œuvre du projet prévue dans le cadre de l'Initiative de Développement des Résidences Autonomie (IDRA) 2023 ;
- **Autorise** le Président, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention avec la CARSAT et tous les documents afférents.

La secrétaire de séance,
PETON Gaby.

Le Président,
Philippe RONARC'H